

Types d'emplois accessibles

- responsable d'une ou plusieurs équipes ;
- technicien(ne) d'études ;
- commercial(e).

Le métier

À partir du dossier technique de l'installation, du contrat de maintenance ou d'une demande client, et des instructions transmises par son responsable, en phase travaux le Technicien du bâtiment communicant et connecté procède à l'installation et au paramétrage des équipements de services du bâtiment communicant et connecté. Pour des interventions d'opérations de maintenance préventive ou corrective, Il répare, remplace et optimise le fonctionnement des équipements de services du bâtiment communicant et connecté en exploitation. Il rend compte de son intervention oralement et par écrit à son référent technique et informe le client sur l'état de son équipement et sur les opérations à mener pour le maintenir opérationnel et performant. Il utilise fréquemment des outils portatifs. Pour mettre en œuvre les systèmes communicants à distance, le technicien utilise l'outil informatique. Il intervient sur des installations neuves, ou réalise des adaptations, des rénovations et des extensions d'installations en exploitation. Le technicien du bâtiment communicant et connecté est le spécialiste des équipements de services. Il intervient sur les lots des services liés à l'énergie, au confort de l'utilisateur et à la sûreté du bâtiment. Il intervient pendant la phase de construction et la phase d'exploitation du bâtiment. Le technicien du bâtiment communicant et connecté exerce en toutes saisons, en atelier, au bureau et sur site. Il intervient en coordination avec les autres corps de métier, dans des locaux vides ou occupés par des usagers ou des clients. Ses principaux interlocuteurs sont : l'encadrement de chantier, ses collègues, les fournisseurs, le client, l'utilisateur. Dans un environnement de faible complexité, le professionnel travaille en toute autonomie, seul ou en équipe. Dans un environnement de forte complexité, le professionnel réalise les mêmes tâches sous les directives d'un référent technique. Les déplacements sont fréquents, pour des chantiers éloignés, il peut être amené à travailler en déplacement plusieurs jours consécutifs. Il travaille selon des horaires réguliers, cependant les impératifs de délais ou des contraintes d'exploitation peuvent occasionner des adaptations d'horaires. Dans certains cas, ce technicien est affecté en permanence sur un site où il réalise des opérations de maintenance et de modification des installations. Pour cette activité, le professionnel peut être soumis au risque électrique et au risque de chute suite à des travaux en hauteur. L'exposition à ces risques nécessite des habilitations de la part de son employeur. Le professionnel réalise cette activité dans le respect des règles de sécurité individuelle et collective du DUER* et, s'il existe, en application du PPSPS*, sinon du plan de prévention.

Prérequis pour l'entrée en formation

Pour une bonne adaptation en formation, les connaissances en français, mathématiques, physique et électricité du niveau de la classe de 1^{ère} technique (F2, F3, STI) sont souhaitées.

Organisation de la formation

La formation de base délivre les Certificats de Compétences Professionnelles (CCP) suivants :

- Installer des équipements de services dans un bâtiment communicant et connecté
- Assurer la maintenance préventive des équipements de services dans un bâtiment communicant et connecté
- Assurer la maintenance corrective des équipements de services dans un bâtiment communicant et connecté
- Optimiser des équipements de service dans un bâtiment communicant et connecté
- Paramétrer et mettre en fonction des équipements de services dans un bâtiment communicant et connecté

À cette formation, le CMFP rajoute une habilitation électrique (B1/BR).

Qualification délivrée

Titre professionnel Technicien du bâtiment communicant et connecté, Niv 4.

Stage de formation professionnelle

D'une durée totale de formation de 1151 heures, soit environ 9 mois de cours, ce stage comprend une période pratiques en entreprise de respectivement 5 semaines. Ces périodes en milieu professionnel civil doivent avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires. Réalisables sur tout le territoire métropolitain, dans l'entreprise de son choix, ces mises en situation permettent au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.